



Montreuil, le 20 novembre 2023

Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous faire part de nos craintes sur les effets induits par le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Celle-ci peut avoir un impact en défaveur des agents, sur les versements d'un certain nombre d'allocations ou sur la prime d'activité.

La CGT constate que des agents, comme les AESH relevant du ministère de l'Éducation, ayant touché la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, ne peuvent plus bénéficier de certains dispositifs sociaux.

Cela concerne des prestations sociales versées par la caisse d'allocations familiales, notamment l'aide personnalisée au logement qui est actualisée sous conditions de ressources tous les trimestres.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat n'ait pas d'effet de perte d'allocations ou d'aides sociales pour les personnels qui en ont bénéficié.

Comptant sur votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat – CGT,
Les co-secrétaires généraux,
Céline Verzeletti et Christophe Delecourt

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Céline Verzeletti'.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe Delecourt'.

Copie à :
Monsieur Paul Peny
Directeur de cabinet du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Madame Nathalie Colin
Directrice générale de l'Administration et de la Fonction publique